



Compte-rendu du 4^{ème} comité de pilotage du plan national d'actions en faveur de l'Apron du Rhône

(Lyon, le 30 novembre 2015, DREAL Rhône-Alpes)

- ❖ Ce comité de pilotage est ouvert par E. DUHERON (DREAL RA) qui remercie les participants ainsi que les personnes/structures excusées. Elle rappelle l'état d'avancement général du PNA.

- ❖ Réalisation d'un **tour de table**.

⇒ *La feuille d'émarginement est jointe en annexe*

- ❖ Présentation de l'**ordre du jour** par S. PRADELLE (Cen RA)

- ❖ **Présentation de l'avancement global du programme d'actions du PNA (S. PRADELLE - Cen RA)**

⇒ *Un tableau synthétique de l'avancement des actions a été remis en séance (joint à ce compte-rendu en annexe)*

⇒ *Voir présentation en annexe*

- **Actions 1 à 3 :**

- Dans le cadre de l'observatoire Apron, l'acquisition de données thermiques s'est poursuivie en 2015 sur les différents secteurs de présence de l'Apron (Loue, bassin de l'Ardèche, Drôme, bassin de la Durance en partenariat avec les syndicats de rivière). Depuis 2015, le suivi est réalisé à raison de deux fois par an de manière à palier aux pertes de données récurrentes sur différents secteurs (liés à des dysfonctionnements de sondes, arrachage lié au crue ou à du vandalisme...). L'ensemble des données sont accessibles pour les membres du réseau « Apron » via la base de données thermiques de l'observatoire (<http://apronthermique.cenra-outils.org>). Toute structure souhaitant obtenir un accès à cette base devra le signaler au Cen RA.

- Le suivi des populations de l'observatoire réalisé par l'ONEMA ainsi que les suivis réalisés sur le bassin de la Durance par l'Université d'Aix-Marseille se poursuivent.

- Le suivi de la passe à poissons de Quingey (25) située sur la Loue a débuté en juillet 2015 pour une durée d'un an. Des piégeages de 24H sont réalisés

dans la passe à poissons à raison d'une fois par semaine à une fois tous les 15 jours en fonction de la mobilité des poissons. Ce suivi réalisé en partenariat avec le SMIX Loue et la Fédération de pêche du Doubs se terminera en juin 2016.

- En 2015, les derniers tests de calage de la méthodologie de détection de l'Apron via l'ADNe ont été réalisés. L'ensemble des tests et résultats sont présentés lors de ce COPIL par le laboratoire Spygen.

- **Actions 7 et 8 :**

- Les échantillonnages pour les études génétiques et l'étude du régime alimentaire de l'Apron sur les rivières Loue et Beaume ont été terminés en 2015. Les échantillons sont en cours d'analyses, l'ensemble des résultats seront disponibles en fin d'année 2016.

- Les échantillonnages pour les études génétiques de la population d'aprons de la rivière Drôme réalisé cet été par l'Université d'Aix-Marseille ont permis d'apporter les premières preuves de reproduction dans le milieu (*A noter que l'individu capturé en 2012 et soupçonné d'être un hybride né dans le milieu, s'était finalement révélé après contre-analyse comme étant un individu de souche « Beaume » né en captivité*). En effet, plusieurs individus capturés en 2015, s'avèrent être issus de croisements entre les souches « Beaume » et « Durance » précédemment réintroduites (hors ces deux souches n'ont jamais été hybridées en captivité).

- **Action 9 :**

- L'étude d'impact du piétinement portée par le PNR du Verdon depuis 2014 s'est poursuivie en 2015 avec la réalisation de compléments d'échantillonnage. Les premiers résultats observés sont des densités d'invertébrés plus faibles sur les secteurs piétinés que sur les secteurs de référence. Les résultats seront disponibles en 2016, année au cours de laquelle les objectifs de cette étude seront d'évaluer la résilience des habitats impactés.

- Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme a lancé en 2015, dans le cadre du SAGE, une étude d'impact environnemental, socio-économique et juridique des activités d'eau vive sur les milieux aquatiques de la rivière Drôme. L'objectif de cette étude étant d'élaborer un schéma de cohérence des pratiques sportives, et de trouver un équilibre entre ces pratiques et la préservation des milieux. Les premières campagnes ont été réalisées en 2015 sur différentes zones tests et se poursuivront en 2016. Concernant le compartiment « poisson » : différentes espèces cibles sont prises en considération et notamment l'apron dans le secteur de Sainte-Croix où sont réalisés les lâchers de juvéniles.

- **Action 11 :**

- Les tests de lâchers de décolmatage réalisés par EDF sur la Durance font l'objet d'une présentation détaillée lors de ce COPIL.

- **Action 12 :**

- Une amélioration des résultats de la reproduction d'aprons en captivité est de nouveau à signaler. Celle-ci est, entre autre, à mettre en relation

avec l'augmentation de la période de vernalisation (exposition des géniteurs à une eau à 5°C) qui en passant de 90j en 2014 à 120j en 2015 a permis d'augmenter le taux d'éclosion de 40 à 70%.

- En 2015, deux souches ont été reproduites au Muséum de Besançon : « Beaume » et « Durance ». Plusieurs milliers d'individus ont été produits pour chacune des souches, qui ont été destinés aux expositions ainsi qu'aux réintroductions pilotes menés sur la Drôme.

- **Action 16 : Restauration de la continuité sur la Durance**

- les travaux d'aménagement du seuil de Salignac ont débuté en 2015 par des sondages géotechniques, la sécurisation des falaises et la création de pistes d'accès. La réalisation d'une passe à poissons rustique à plots est prévue de juin à octobre 2016.

- Au niveau du seuil de la Brillane, des études préliminaires ont été relancées en 2015, puisqu'il faut rappeler que des études concernant le devenir de cet ouvrage étaient en cours en 2013 lorsqu'il a été éventré lors d'une crue. Les études avant-projet se poursuivront en 2016.

- **Action 17 : Restauration de la continuité sur le bassin de l'Ardèche**

- Concernant le seuil des brasseries situé sur l'Ardèche à Ruoms, l'autorisation d'exploitation est achevée depuis 2013. Une nouvelle demande d'exploitation a été déposée en septembre 2015 par le propriétaire auprès de la DDT (avec projet d'aménagement d'une passe à poissons). Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

- Pour le seuil de Sous-Roche sur l'Ardèche, le propriétaire a déposé une demande de modification de l'ouvrage avec aménagement d'une passe à poissons. Néanmoins, courant 2015, la DDT a demandé au propriétaire de modifier certains points du projet. Fin 2015, la DDT reste sans réponse de la part du propriétaire.

- Pour le seuil de Rosières situé sur la Beaume, il a été décidé de restaurer la continuité en réalisant une ouverture partielle du seuil grâce à 2 vannes de vidange existantes en palplanches (voûte centrale et échancrure rive droite). Ces travaux prévus fin 2015, ont du être reportés à 2016 en raison de conditions hydrologiques défavorables. Des suivis seront néanmoins nécessaires afin de s'assurer que ces travaux permettront à l'Apron de franchir le seuil.

- **Action 18 : Restauration de la continuité sur la Loue**

Plusieurs ouvrages restent encore infranchissables sur le linéaire de présence de l'Apron. D'amont en aval :

- Le barrage de Chenecey-Buillon : des études avant-projet ont été lancées par la Ville de Besançon en 2015 afin de définir le devenir de cet ouvrage (arasement ? aménagement ?). Une décision devrait être prise en 2016.

- Le barrage du Moulin de Bellerive à Lombard : la réalisation des travaux d'aménagement d'une rampe à macro-rugosités en lit de rivière est programmée par le SMIX Loue pour l'été 2016.

- Le barrage du moulin de Chay : le projet est toujours à l'arrêt car le SMIX Loue n'a pas la possibilité d'acquiescer le foncier permettant de réaliser les travaux d'aménagement.

- Le barrage de Rennes-sur-Loue : les études avant projet terminées en 2013 préconisent l'arasement partiel du seuil. Néanmoins, ce dossier est en cours d'arbitrage à la préfecture puisque ce seuil est situé sur un site classé lié entre autre à la présence du château de Rennes-sur-Loue (le miroir lié à ce seuil est également évoqué).

- Le barrage de Port-Lesney : cet ouvrage appartient à un propriétaire privé qui a été tenu informé par la DDT de ses obligations de restaurer la continuité au droit de son ouvrage d'ici à 2018. La DDT reste actuellement sans retour de la part du propriétaire.

- Le seuil d'Arc-et-Senans, propriété du SMIX Loue, a été équipé d'une passe à macro-rugosité qui a été mise en eau fin 2014.

- Dans la partie aval du linéaire de présence de l'Apron, trois autres seuils restent infranchissables et pour l'instant aucune demande d'aménagement de la part des propriétaires privés n'a été effectuée.

- **Action 19 : Restauration de la continuité sur la Drôme**

Trois seuils de la Drôme sont ciblés dans le PNA comme prioritaires : le seuil SMARD ainsi que les radiers de ponts des routes départementales 125 et 164 (les deux premiers ayant été équipés en 2013).

- Concernant le radier de pont de la RD 164 (Pont du Batelier) : l'aménagement est prévu fin 2016, par le Conseil Départemental de la Drôme (propriétaire de l'ouvrage d'art), le SMRD apporte son expertise technique et son aide à la Direction des déplacements pour arriver à la phase travaux. La CLE donnera son avis sur ce projet au 1er trimestre 2016, suite à l'élaboration du dossier loi sur l'eau. Le projet prévoit la réalisation en rive droite d'une rampe à macro-rugosités (voir présentation SMRD en annexe).

- **Action 21 : Opérations pilote de réintroduction**

Une présentation de la démarche est réalisée par le Cen RA lors de ce COPIL.

- **Actions 22 à 24 : Prise en compte de l'Apron dans les documents de planification**

- Un état des lieux de la prise en compte de l'Apron dans les documents cadre des politiques publiques (SAGE, Contrat de rivière, DOCOB, APPB...) a été réalisé pour chacun des territoires de présence de l'espèce (*Synthèse disponible sur le site Apron*). Ce travail réalisé par le Cen RA lors du premier semestre 2015 a pour objectif de faire le point sur la manière dont est considéré l'Apron dans ces différents documents, de manière à pouvoir améliorer la prise en compte de l'espèce lors de leur renouvellement. La synthèse disponible sur le site Apron a été transmise à l'ensemble des structures animatrices de ces outils. *Le Cen RA sollicite ces différentes structures afin obtenir des compléments d'information pour les actions menées sur leur territoire*. A partir de là, une mise à jour sera réalisée en 2016.

- D'ici le début de l'année 2016, la DREAL RA transmettra à l'ensemble des DDTs concernées par la présence de l'Apron : une note accompagnée d'une synthèse réglementaire relative à l'espèce, l'état des populations sur le département concerné ainsi que les actions principales menées sur chacun des territoires. La synthèse réglementaire est disponible sur le site internet <http://www.aprondurhone.fr/> dans la rubrique ressources documentaires.

- **Actions 28 à 36 : Volet Communication**

- Diffusion du documentaire « Apron, l'incroyable aventure d'un poisson sentinelle » : l'avant première a eu lieu en février 2015 à l'Aquarium de Lyon, puis des projections ont été organisées par les partenaires du PNA sur plusieurs territoires de présence de l'espèce : à la Citadelle de Besançon (25), à la Gare des Ramières (26), à la Maison de Labeaume (07), au PNR du Doubs (Suisse)... Le DVD a également été diffusé sur les territoires de présence de l'espèce de manière à sensibiliser un large public (structures en lien avec la gestion des milieux, scolaires, touristes...).

- Les outils de communication du programme Apron (Panneaux d'exposition et bornes interactives) sont en cours de mise à jour et devraient être disponibles premier trimestre 2016.

- L'ensemble des actualités, la documentation produite dans le cadre du PNA ainsi que les comptes-rendus des comités de pilotage et des comités scientifiques et techniques sont téléchargeables sur le site http://www.aprondurhone.fr dans la rubrique ressources documentaires.

- Transfert de savoir-faire : la reproduction d'aprons en captivité, jusqu'alors réalisée uniquement au Muséum de Besançon, sera tentée en 2016 au sein de l'Aquarium de Lyon.

- Une base de données a été produite par le Cen RA afin de bancariser l'ensemble des observations d'aprons réalisées. Celle-ci est actuellement en phase de test et sera opérationnelle dès 2016. Les partenaires du plan souhaiteraient que cette base soit accessible en ligne, à minima pour consultation.

Il est également rappelé en séance que des bases des données « Faune » ont été mises en place au niveau régional (SILENE pour la Région PACA) ou sont en projet à plus ou moins long terme (« Pôle Faune » pour la Région Rhône-Alpes). Il est nécessaire d'assurer la compatibilité de la base Apron avec les différentes bases régionales afin qu'un transfert de données de l'une à l'autre soit possible (des formats d'échanges seront à définir).

❖ **Présentation des tests de lâchers de décolmatage menés sur la Durance (J. DEJEAN – EDF)**

⇒ *Voir présentation en annexe*

Des tests de lâchers de décolmatage sont menés sur différents tronçons de la Durance depuis 2007 par le SMAVD puis par EDF depuis 2014. Ces tests sont réalisés depuis les barrages d'Espinasse, de La Saulce, de l'Escale et de Cadarache.

Des suivis hydrobiologiques sont réalisés afin d'évaluer l'influence de ces lâchers tests ainsi que celui du nouveau débit réservé sur différentes espèces piscicoles cibles et sur le peuplement d'invertébrés. Sur chacun des tronçons, les lâchers tests sont réalisés juste avant la période de reproduction des espèces cibles retenues, de manière à décolmater les frayères et ainsi favoriser la reproduction. L'Apron est concerné par les tests menés sur le tronçon « La Saulce - Saint-Lazare » sur lequel les lâchers tests ont lieu entre janvier et février.

Des mesures sont réalisées avant et après les lâchers afin d'évaluer leur impact, notamment sur : le colmatage superficiel, le colmatage interstitiel et le peuplement de macroinvertébrés. Des suivis physico-chimiques sont également réalisés en temps réels lors des lâchers.

Depuis 2007, sur les différents tronçons, les tests sont réalisés à des débits allant de 30 à 80m³/s et dont la durée varie de 10 à 13,5 heures.

Les tests ainsi que les principaux résultats obtenus pour la période 2014-2015 sur le tronçon « La Saulce - Saint-Lazare » sont présentés en séance. La durée des lâchers semble suffisante. Le taux de matières en suspension atteint son maximum rapidement. Il n'est pas observé de re-sédimentation à l'arrêt du pulse. Une légère baisse du colmatage superficiel est observée après les lâchers, de même que les effectifs d'invertébrés qui conduisent à la baisse de certains indices biologiques.

Il est à noter que l'efficacité des lâchers est fonction du contexte hydrologique. Ils seront d'autant plus efficaces s'ils sont réalisés après une période de débit relativement bas et stable.

Une remarque a également été faite en séance sur le fait que ces tronçons de la Durance sont soumis en permanence à un débit contraint et que par conséquence la vitesse de re-sédimentation est relativement élevée.

En 2016, des tests complémentaires sont prévus sur les différents tronçons. Pour le tronçon « La Saulce - Saint-Lazare » un lâcher de 10h à 60m³/s est prévu le 02/02/2016.

❖ **Présentation de la restauration de la continuité écologique sur la rivière Drôme (F. GONNET - SMRD)**

⇒ *Voir présentation en annexe*

Après présentation du SAGE Drôme, de son territoire et des principaux ouvrages prioritaires identifiés à l'échelle du bassin de la Drôme, le SMRD présente le contexte, les études avant-projet, ainsi que les caractéristiques des aménagements suivants : seuil CNR de Livron, seuil des Pues, seuil SMARD, seuil du pont de la RD 125. Pour ces différents seuils, le choix d'une passe rugueuse a été fait (voir caractéristiques dans la présentation).

Le projet 2016 de restauration de la continuité au niveau du Pont du Batelier (Route départementale 164a) a ensuite été présenté. Le pont étant constitué de quatre arches, il est prévu de réaliser une passe rugueuse à plots au niveau de la première arche située en rive droite. Sous la deuxième arche un aménagement sera effectué pour le passage des embarcations (kayak-canoës). Afin de limiter le risque d'accident vis-à-vis des embarcations légères, la hauteur ainsi que la forme des plots ont dues être optimisées. Les travaux évalués à environ 620 000 euros seront réalisés à partir de septembre 2016.

L'entretien de tous ces ouvrages situés sur la Drôme, hormis la passe de contournement du seuil CNR de Livron, est assuré par le SMRD. A ce titre, trois visites sont programmées annuellement (en début de printemps, en début d'été et à l'automne). A celles-ci s'ajoutent des visites post-crue pour s'assurer de l'efficacité des passes.

❖ **Opérations pilotes de réintroduction menées sur la rivière Drôme (S. PRADELLE – Cen RA)**

⇒ *Voir présentation en annexe*

Un rappel des opérations pilotes de réintroduction menées sur la Drôme de 2008 à 2014 a été effectué. Les suivis réalisés jusqu'à présent permettent de mettre en évidence la survie pendant plusieurs années des individus réintroduits. De plus, comme le confirme l'Université d'Aix-Marseille : la génétique a permis en 2015 : d'apporter des preuves de reproduction de l'Apron dans la rivière Drôme (voir compte-rendu de l'action 7).

Pour les années 2015 à 2020, il est convenu de poursuivre les opérations afin, grâce au renouvellement de la souche génétique et à la maîtrise de la reproduction en captivité, de mettre en place une population viable d'aprons sur la rivière Drôme. Il est prévu de prélever chaque année de 2015 à 2017 (à l'automne) : 30 géniteurs sur la Durance en amont de Sisteron qui seront menés au Muséum de Besançon pour s'y reproduire en captivité. Les milliers de juvéniles produits ainsi que les géniteurs seront lâchés dans la Drôme au printemps suivant (2016, 2017 et 2018) dans les secteurs de Blacons et de Sainte-Croix.

Afin de s'assurer de la réussite des opérations, des suivis sont prévus annuellement jusqu'en 2020 avec notamment des comptages nocturnes (réalisés par l'ONEMA), des suivis génétiques (Université d'Aix-Marseille) ainsi que des suivis de la ressource alimentaire (IRSTEA Aix-en-Provence). Dans l'attente d'un retour d'expérience complet de ces opérations, il a été décidé en CST du PNA que des lâchers d'aprons sur d'autres cours d'eau restaient inenvisageables.

Cette stratégie de réintroduction proposée pour les années 2015-2020 a été présentée au cours de l'année 2015 aux CSRPN RA et PACA qui ont tous deux rendus un avis favorable. Le 4 septembre 2015, 30 géniteurs ont été prélevés sur la Durance en amont de Sisteron et sont actuellement au Muséum de Besançon pour s'y reproduire au printemps 2016.

❖ Etude de détection de l'Apron par l'ADN environnemental (P. JEAN – Laboratoire Spygen)

⇒ Voir présentation en annexe

La faisabilité de la méthode de détection de l'Apron via l'ADNe est testée depuis 2012 dans le cadre du PNA Apron. Les campagnes réalisées de 2012 à 2014 ont permis de valider la faisabilité de la méthode en conditions naturelles. Les observations réalisées durant ces trois années semblent mettre en évidence des différences de détectabilité de l'Apron selon le moment de la journée où est réalisé l'échantillonnage.

Afin de finaliser le calage de la méthode d'échantillonnage, en 2015 :

- des tests ont été réalisés sur 3 stations de référence (la Beaume aux Platanes, la Durance aux Henris et la Loue à Port-Lesney) afin d'établir une chronique journalière de détectabilité de l'Apron. Pour cela, sur chaque station : un prélèvement a été réalisé toutes les 2h entre 8h et 18h. Spygen précise que les résultats ne permettent pas de mettre en évidence de différence de détectabilité en fonction du moment de la journée.

- des prélèvements ont été réalisés sur 3 stations présentant de faibles densités d'aprons (l'Ardèche à Vogüé, l'Asse au Pont de Brunet et la Loue à Chouzelot). Ces prélèvements ont permis de détecter la présence de l'espèce et ainsi de confirmer la sensibilité de la méthode.

- Les recherches de nouvelles populations d'aprons réalisées sur : le Rhône court-circuité de Donzère-Mondragon, sur le Verdon à Castellane ainsi que sur le Doubs à Molay n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de l'Apron.

Pour les recherches de populations d'aprons qui seront menées sur le bassin du Rhône dans les années à venir, il est recommandé de réaliser trois prélèvements (réplicas) par station.

❖ Répartition de l'Apron

- **Secteur Loue :**

L'Apron est présent sur environ 49km : du barrage de Chatillon (confirmation de l'ONEMA) jusqu'à Arc-et-Senans.

- **Secteur Ardèche :**

Sur l'Ardèche, lors de l'été 2015, l'ONEMA a observé une nouvelle progression de l'Apron en amont de l'Ardèche. Il est désormais présent 2,5 km en amont du village de Vogüé (soit 9km en amont de seuil de Lanas équipé en 2009, qui était jusque là : la limite amont du linéaire de répartition). La limite aval de la répartition de l'Apron sur l'Ardèche a également encore progressée : il est désormais présent jusqu'à Saint-Martin d'Ardèche (en amont de la retenue créée

par le seuil de la confluence), soit à quelques kilomètres du Rhône court-circuité de Donzère-Mondragon).

Sur la Beaume, le linéaire de présence reste inchangé. L'Apron est présent de la confluence avec l'Ardèche jusqu'au seuil de Rosières.

- **Secteur Durance :**

Sur la Durance, l'Apron est présent du barrage de La Saulce jusqu'à Cadarache avec des densités décroissantes d'amont en aval.

Ces dernières années, les observations d'aprons sur la Durance en aval du barrage de Cadarache (jusqu'à Avignon) sont de plus en plus fréquentes. En 2015 de nouvelles observations ont été réalisées sur ce linéaire :

- l'IRSTEA et l'ONEMA signalent des observations à quelques kilomètres en aval du barrage de Cadarache,
- l'Université d'Aix-Marseille a capturé un individu en aval du pont de Mallemort en octobre 2015
- EDF signale 2 individus capturés en juillet 2015 à l'aval de Cavaillon

Sur le Buëch, un apron avait été signalé en 2014 par EDF : à l'aval immédiat du barrage de Saint-Sauveur. Cette observation n'a pas été confirmée lors des pêches de 2015.

Des prospections menées par EDF et l'Université d'Aix-Marseille ont permis de capturer un apron sur la Bléone en amont du barrage de Malijaï. Des prospections complémentaires seront menées en 2016. Les prospections réalisées sur la Bléone en aval du barrage permettent de confirmer la présence de l'espèce du barrage jusqu'à la confluence avec la Durance.

Sur le Verdon, l'Asse et le Buëch, les linéaires de présence avérée restent inchangés par rapport à 2014.

- **Secteur Drôme :**

Sur la Drôme, l'Apron est présent de Die jusqu'à l'aval du pont du Bâtelier (Pont de la RD164a entre Blacons et Piégros-la-Clastre) en lien avec les lâchers menés depuis 2008. A noter que les analyses génétiques réalisées en 2015 ont permis de mettre en évidence de la reproduction dans la rivière (voir compte-rendu de l'action 7).

- **Secteur Doubs suisse :**

Un suivi annuel est réalisé par l'OFEV sur la boucle suisse du Doubs. Ces dernières années les prospections mettent en évidence la présence de l'Apron sur une vingtaine de kilomètres (de Soubey à Bellefontaine).

❖ **Eléments budgétaires 2015 et programmation 2016**

- **Eléments 2015 :**

⇒ Voir tableau synthétique présenté en annexe (distribué en séance)

Il est difficile d'évaluer le coût annuel global de mise en œuvre du PNA, notamment en raison de :

- certaines actions qui ne sont pas spécifiques « Apron » (aménagement de passes à poissons, tests de lâchers de décolmatage...)
- coûts de fonctionnements internes difficiles à évaluer pour certaines structures dont l'Apron rentre dans le cadre de l'activité (exposition, animation nature...)
- certaines actions menées sur un programme pluri-annuel.

Le Cen RA et la DREAL RA rappellent aux partenaires du PNA qu'il sera indispensable, en vue de l'évaluation financière du plan (à réaliser en 2016), de transmettre leurs éléments budgétaires pour la période 2012-2016.

- **Programme prévisionnel 2016 (Cen RA) :**

⇒ Voir tableau synthétique présenté en annexe (distribué en séance)

En 2016 : le Cen RA portera 9 actions (dont 5 prestations) pour un budget prévisionnel total de 144 320 euros TTC. Ces actions seront financées par l'Agence de l'Eau (49%), la Région Rhône-Alpes (24%), la DREAL Rhône-Alpes (19%) et la Région PACA (8%).

Ces actions concerneront :

- la poursuite du suivi thermique sur les secteurs de présence de l'Apron (Action 1),
- la recherche de nouvelles populations via la méthodologie ADNe mise au point ces dernières années (Action 3A),
- la réalisation d'un suivi génétique des populations du Buëch et de la Drôme (Action 7),
- la finalisation de l'étude du régime alimentaire débutée en 2014 sur la Loue et la Beaume (action 8),
- une action de valorisation des données thermiques acquises dans le cadre de l'observatoire réalisée en partenariat avec l'Université de Lyon (Action 15),
- l'animation du PNA, la communication ainsi que la gestion de données (Actions 28-33-35-36)

❖ **Points divers**

- **Fin du PNA en 2016 : et après ?**

Le PNA se termine fin 2016. La DREAL RA a eu confirmation par le MEDDE que l'évaluation du PNA pouvait être réalisée en interne (Cen RA accompagné par la DREAL RA) avec une éventuelle validation externe. Cette évaluation débutera en 2016, et nécessitera de faire un bilan de la mise en œuvre (faire le point sur les connaissances acquises durant le plan, les actions réalisées pendant les 5 années et évaluer si les objectifs ont été atteints) mais également de réaliser

une évaluation financière qui nécessitera l'appui de l'ensemble des partenaires du PNA. Un bilan de l'organisation du PNA est souhaitable et pourra être réalisé sur la base d'enquête auprès des différents acteurs. Une évaluation de l'état de conservation devra également être réalisée. Cette évaluation permettra de dégager des perspectives par rapport à la poursuite du PNA.

Il est envisagé de soumettre un dossier pour l'élaboration d'un PNA 2 (En 2016 ou 2017 ?). Etant donné le statut actuel de l'Apron (*appuyé par le rapport produit par le MNHN transmis en annexe*), il semble que l'Apron pourrait bénéficier d'un deuxième PNA (à noter : la possibilité de réaliser des PNA multispécifiques). La DREAL est en attente de confirmation du Ministère sur ce point. Toutefois, une période de transition semble nécessaire, car il paraît compliqué de mener de front le bilan du PNA et la rédaction d'un PNA2.

- **Plainte relative à la convention de Berne :**

La plainte déposée en juin 2011 au Conseil de l'Europe par un collectif d'associations suisses de protection de la nature (à laquelle s'est associé un collectif d'associations françaises) est actuellement classée « en attente ».

Les conclusions du bureau de 2014 du comité permanent de la convention de Berne (*voir rapport en annexe*) étaient les suivantes :

- Sérieux des efforts consentis par les autorités dans le traitement des recommandations ;
- Encourage la France et la Suisse à associer les plaignants aux discussions sur la mise en œuvre des mesures ;
- Maintien la plainte en attente et réexamen à la prochaine réunion.

Fin 2015, des rapports ont été produits par les collectifs associatifs ainsi que par les Etats suisses et français en vue de la réunion de bureau du comité permanent de la convention de Berne du 2 décembre 2015.

- **Rapport d'activité 2015 :**

Le Cen RA sollicitera prochainement les différents partenaires du PNA afin d'obtenir les informations (notamment concernant l'état d'avancement des actions et les éléments budgétaires) nécessaires à la rédaction du rapport d'activité 2015.

- **Animation PNA 2016 :**

Après remerciement des participants présents à ce comité de pilotage, Sébastien Pradelle annonce le retour de Marianne Georget qui reprendra l'animation du PNA à partir de début janvier 2016.